

DOSSIER DE PRESSE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

SEPTEMBRE 2025

RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES ET GOUVERNANCES





La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques, dans ses publications, utilise l'orthographe réformée.

Sommaire

Introduction : contexte politique et budgétaire.....	4
1. Les enjeux budgétaires.....	6
Contexte politique : instabilité et incertitude - Austérité : une situation ancienne - Les risques pour les rémunérations, les carrières et les conditions de travail des personnels de l'ESR - La CFDT engage le rapport de force	
2. Vie étudiante et centres régionaux des œuvres universitaires (Crous).....	9
Conditions de travail dégradées - Vie étudiante précarisée - Repas étudiant à 1 € - Nouveaux restau-U et logements étudiants - Aides sociales	
3. Loi de régulation de l'enseignement supérieur privé et politique de site.....	11
Un projet de loi sans dialogue social - De la mobilisation de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques... - ... À son cahier revendicatif - La régulation de l'enseignement supérieur privé	
3.1. Recherche & société.....	13
4. Formation des enseignant-e-s et des conseiller-e-s principaux-ales d'éducation (CPE).....	14
Surcharge de travail pour les formateur-trice-s - Une mise en œuvre problématique - « Désuniversitarisation » de la formation initiale - Des questions sans réponse alors que les inscriptions ont débuté - Des inquiétudes sur les moyens de la mise en œuvre	
Fiche d'identité de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques.....	16
Répartition des rôles et missions au sein de la commission exécutive de la fédération CFDT Éducation Formation Recherche Publiques.....	17

Une rentrée universitaire impactée par un contexte politique et budgétaire incertain

La rentrée universitaire 2025 s'est déroulée dans un contexte politique et budgétaire incertain qui pèse sur les conditions de travail des personnels dans les universités, les organismes nationaux de recherche et les centres régionaux des œuvres universitaires (Crous), ainsi que sur les conditions d'études. Dans le même temps, une énième réforme de la formation initiale des enseignant·e·s et des conseiller·e·s principaux·ales d'éducation (CPE) avec là aussi des incertitudes, avec des dispositions qui restent à préciser, des financements à confirmer.

Les personnels ont besoin de visibilité sur les financements pour assurer les différentes missions qui incombent à l'enseignement supérieur et la recherche et qui ont partie liée avec la construction de l'avenir. Des missions qui paraissent d'autant plus essentielles dans un monde marqué par des transformations majeures : écologiques, numériques, démographiques, et par des tensions géopolitiques. Faire face à ces transformations sans les subir suppose de former les jeunes générations, de se donner les moyens d'une recherche scientifique dynamique.

Cela suppose donc des financements dans la durée tant pour la recherche que pour l'enseignement supérieur. Pour la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques, il est indispensable de confirmer la trajectoire de la loi de programmation de la recherche et de l'accord RH majoritaire, et que la revoyure permette enfin de tracer des perspectives pour les années à venir.

Il faut aussi faire confiance aux universités, et aux organismes nationaux de recherche. Les polémiques stériles, tout comme les propos d'estrade qui tournent le dos à la démarche scientifique, aux connaissances scientifiques établies contribuent à discréditer le milieu académique aux yeux d'une partie de la population. Faire confiance aux universités, aux personnels, aux étudiant·e·s, c'est aussi accepter que l'Université constitue un lieu de débats, de controverses qui permettent à toutes et tous d'avancer dans leur formation, de construire de nouvelles connaissances.

La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques met en œuvre un syndicalisme de proximité et c'est dans l'échange avec les syndicats territoriaux et nationaux, avec les sections CFDT dans les différentes universités que nous construisons nos analyses et nos cahiers revendicatifs.

La conférence de presse 2025 sera l'occasion de partager nos analyses, nos propositions concernant :

- *les conditions de travail, de carrière et de rémunération de tou·te·s les agent·e·s des universités, des organismes de recherche, des Crous ;*
- *la gouvernance des universités : démocratie universitaire, dialogue social, politique de site ;*
- *le renforcement du contrôle des établissements d'enseignement supérieur privé ;*
- *la réforme de la formation initiale des enseignant·e·s et des CPE ;*
- *le réseau des œuvres universitaires et scolaires.*



© wal_172619 / Pixabay

1. Les enjeux budgétaires

CONTEXTE POLITIQUE : INSTABILITÉ ET INCERTITUDE

Avec la démission du gouvernement Bayrou, et dans l'attente de la nomination de nouveaux ministres, nous ne savons toujours pas si le projet de budget qui avait été présenté par l'équipe précédente reste d'actualité. Le cabinet de Philippe Baptiste avait fait valoir son effort intense pour obtenir des arbitrages budgétaires les moins mauvais possibles, et sa satisfaction d'avoir obtenu le maintien des crédits de son ministère. Nous ne doutons pas de la réalité de ces efforts ; **pour autant le budget proposé n'était pas satisfaisant**. Comme pour tout le reste du service public, il s'agissait clairement d'un budget d'austérité qui ne pouvait qu'aggraver la situation déjà préoccupante du service public de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (ESR), et de ses agent·e·s.

AUSTÉRITÉ : UNE SITUATION ANCIENNE

Ce sont, en effet, des années et des années de sous-financement du secteur qui s'accumulent.

Du côté de l'enseignement supérieur, l'injonction faite aux universités d'accueillir toujours plus d'étudiant·e·s n'a jamais été réellement financée ; et l'on a poussé les universités à se tourner vers des sources de financement plus ou moins imaginaires, voire franchement périlleuses (notamment en matière d'ingérence étrangère). Les établissements, contraints d'user de tous les expédients possibles pour assurer leurs missions – au prix de l'épuisement croissant des agent·e·s –, sont de plus en plus nombreux à ne plus pouvoir équilibrer leur budget.

Du côté de la recherche, la loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030, malgré ses nombreux défauts, créait une dynamique budgétaire louable qui semblait indispensable pour permettre au pays de tenir son rang au niveau mondial et à notre économie d'affronter les transitions en cours et à venir. Là aussi, le projet de budget était une renonciation, en différant largement les « marches » budgétaires prévues, et en compensant ce qui était maintenu par des efforts qui les annulaient peu ou prou. Or casser la dynamique de recherche, c'est mettre en danger la croissance économique de demain, pourtant indispensable au rétablissement des comptes de la nation.

**Budget d'austérité,
ESR fragilisé**

LES RISQUES POUR LES RÉMUNÉRATIONS, LES CARRIÈRES ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS DE L'ESR

Plus spécifiquement, concernant les agent·e·s, on nous parlait de retarder toutes les mesures catégorielles, promises dans le cadre de l'**accord majoritaire « carrière et rémunération »** que la CFDT avait négocié et signé pour obtenir des rattrapages indispensables pour les personnels de l'ESR. Il y a quelques mois, nous discutions de **la « revoyure » de cet accord** et le gouvernement

semblait ouvert à certaines améliorations. Mais aujourd’hui, c’est la douche froide : alors qu’en 2025 les accords dûment signés semblaient de nature à protéger les agent·e·s des coups de rabot budgétaire, il nous est annoncé que des mesures prévues explicitement par l’accord seront retardées. Que vaut dans ces conditions la parole de l’État ? **À la CFDT, nous restons très favorables à la démarche de négociation d'accords majoritaires, mais encore faut-il que nous ayons un vis-à-vis qui tienne ses engagements.** Nous demandons donc clairement que l’ensemble des mesures de l’accord majoritaire soient respectées en temps et en heure.

LA CFDT ENGAGE LE RAPPORT DE FORCE

Nous attendons maintenant, non sans inquiétude, la nomination du nouveau gouvernement et ses propositions en matière budgétaire ; et restons donc mobilisés avec l’ensemble de la CFDT et du monde syndical pour construire le rapport de force avec le nouveau premier ministre. **Les Jeux olympiques et paralympiques de l’été 2024 l’ont montré : les services publics, si on leur en donne les moyens, sont un facteur d’unité et d’espérance pour notre pays.** L’Enseignement supérieur et la Recherche, où se construit notre avenir, peuvent et doivent jouer ce rôle.

RESSOURCES :

« Déclaration liminaire de la CFDT au Cneser du 9 septembre 2025 »
(<https://urls.fr/bX1Fg8>)

« Cneser du 8 juillet 2025 : un dialogue social médiocre », 9 juillet 2025
(<https://urls.fr/H8BH4N>)

« La recherche mise à mal : témoignage de Dominique Costagliola »,
entretien pour le dossier « Rallumer les Lumières » de *Profession Éducation*,
le magazine de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques, 18 juin
2025 (<https://urls.fr/4CkX4j>)

« Incertitude à Universcience : la CFDT demande des réponses claires pour
l’avenir de la culture scientifique publique », communiqué de presse du
17 juin 2025 de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques
(<https://urls.fr/dB1Z1S>)

« Choose Europe for Science : pas de résultats, que du bla-bla », 17 juin
2025 (<https://urls.fr/yyK40w>)

Appel de l’intersyndicale de l’ESR à amplifier la mobilisation, le 27 mars
2025, pour le service public de l’Enseignement supérieur et de la Recherche
(<https://urls.fr/Q2y2ZL>)

« Enfin un budget 2025 pour l'ESR... mais que ce budget est mauvais ! »,
14 mars 2025 (<https://urls.fr/KaefxU>)

« Appel intersyndical pour le 11 mars sur le budget de l'enseignement supérieur », 7 mars 2025 (<https://urls.fr/3wWk6i>)

« Soutenir la science, une évidence ! », 7 mars 2025 (https://urls.fr/Z6_4Qv)

« Enseignement supérieur : le système craque ! », communiqué de presse du 25 février 2025 de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques (<https://urls.fr/MQ-7i6>)



2. Vie étudiante & centres régionaux des œuvres universitaires (Crous)

CONDITIONS DE TRAVAIL DÉGRADÉES

Depuis la **crise sanitaire**, les conditions de travail des agent·e·s des centres régionaux des œuvres universitaires (Crous), que ce soit dans la **restauration**, **l'hébergement** ou les **services centraux**, se dégradent considérablement ; ils et elles doivent faire face à une **intensification brutale du travail**. Le découragement général guette.

VIE ÉTUDIANTE PRÉCARISÉE

La crise sanitaire a mis en exergue la grande précarité de nombreux·ses étudiant·e·s. Dans le cadre des **politiques publiques en faveur de la vie étudiante**, des mesures ont donc été prises pour améliorer leur quotidien.

REPAS À 1 EURO

Accueillie très favorablement et non sans fierté par les personnels des Crous qui jouent un rôle important dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur des étudiant·e·s, la mesure phare du repas à un euro accroît significativement la fréquentation des restaurants universitaires **sans augmentation de la masse salariale** pour compenser le surcroît de travail engendré.

NOUVEAUX RESTAU-U ET LOGEMENTS ÉTUDIANTS

Les ouvertures de nouvelles structures de restauration et d'hébergement, de même, ne font l'objet d'**aucune création d'emploi**, mais d'un **redéploiement des ressources humaines** qui détériore les conditions de travail des personnels.

AIDES SOCIALES

L'augmentation massive des demandes d'aides sociales met en difficulté les **personnels de service social en nombre insuffisant** pour répondre aux besoins. Même chose pour les **services administratifs** dans lesquels les **postes vacants** se multiplient reportant la charge de travail sur les agent·e·s restant·e·s.

La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques mène son action dans le cadre d'un **dialogue social exigeant** pour obtenir des avancées, même modestes, dans l'intérêt des agent·e·s. Le budget 2026 devra permettre d'améliorer significativement la **qualité de vie au travail** et les **rémunérations** qui restent des préoccupations majeures pour les personnels des Crous.

RESSOURCES :

« Rapport d'activité du réseau des Crous 2024, la CFDT reste vigilante », 8 juillet 2025 (<https://urls.fr/B9qjxM>)

« Des avancées pour l'action sociale dans les Crous », 4 juin 2025 (<https://urls.fr/IWtSKe>)

« Repas à 1€ pour toutes et tous, la CFDT interpelle le ministère au comité social administratif du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CSAMESR) du 13 février 2025 », 14 février 2025 (<https://urls.fr/YN-dv->)

« Repas à 1€ pour tou·te·s les étudiant·e·s, les Crous à nouveau sollicités ! », 4 février 2025 (<https://urls.fr/LQB5oC>)

« Primes des personnels ouvriers des Crous, les propositions de la CFDT au Cnous entendues par la direction ! », 15 novembre 2024 (<https://urls.fr/Scqnfu>)

« Réseau Cnous-Crous : la CFDT demande un cadrage national et un dispositif d'emploi à la hauteur ! », 12 novembre 2024 (<https://urls.fr/2RVkWH>)



3. Loi de régulation de l'enseignement supérieur privé & politique de site

UN PROJET DE LOI SANS DIALOGUE SOCIAL PRÉALABLE

Fin juillet dernier, nous avons découvert le projet de loi – initialement intitulé « Modernisation et régulation de l'enseignement supérieur » –, sans qu'il ait jamais fait l'objet de discussions préalables avec les partenaires sociaux. C'est une première bien malheureuse dans l'historique des lois concernant l'enseignement supérieur... Le texte entendait légiférer sur deux domaines distincts :

- la régulation de l'enseignement supérieur privé ;
- le devenir des établissements expérimentaux (EPE), créés dans le cadre de l'ordonnance de 2018.

DE LA MOBILISATION DE LA CFDT ÉDUCATION FORMATION RECHERCHE PUBLIQUES...

Ce second point fait depuis plusieurs années l'objet d'une attention soutenue de notre part – l'application de l'ordonnance ayant confirmé toutes les craintes que nous avions lors de sa discussion.

Nous nous sommes mobilisés contre les mesures de prolongation comme de pérennisation des mécanismes de l'ordonnance de 2018 (cf. ci-contre) au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) et dans nos échanges avec le ministère.

Cette mobilisation a porté ses fruits, aidée en cela par les **fortes réserves exprimées par le Conseil d'État** : le projet finalement soumis au conseil des ministres du 30 juillet était recentré sur la régulation de l'enseignement supérieur privé, et les mesures que nous contestions n'y figuraient plus.

Parallèlement, une **mission d'expertise** était confiée à **Jean-Pierre Korolitski, inspecteur général honoraire**, avec charge de faire des propositions sur ce point. La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques apportera sa contribution. C'est cependant un **délai bien court** pour penser un atterrissage qui finalement ne l'avait jamais vraiment été : le ministère s'est autopersuadé que les EPE avec composantes à personnalités morale et juridique, pérennisables comme grands établissements gardant la même structure, étaient la solution à tous les maux, sans jamais vraiment s'interroger sur les bénéfices réels, en matière de service public, de cette structuration ni sur les conséquences pour les agent·e·s.

L'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 (<https://urls.fr/XdU5RY>) permet, à titre expérimental pour une durée maximale de dix ans, à un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de regrouper ou fusionner des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés, concourant aux missions du service public de l'enseignement supérieur ou de la recherche.

L'ACTION DE LA CFDT :

« *Ordonnance : vers la fin de la démocratie universitaire* », CP du 14 septembre 2018 (<https://urls.fr/Ki1w63>)

« *Ordonnance : une mauvaise réponse à une mauvaise question* », déclaration liminaire au Cneser du 16 octobre 2018 (<https://urls.fr/nHoFyz>)

... À SON CAHIER REVENDICATIF

Nous avons donc commencé la rédaction d'un cahier revendicatif, dans le cadre d'un travail interne, le sujet de la démocratie et du dialogue social dans l'ESR étant prioritaire pour notre fédération dans le mandat en cours. Il s'agira de **garantir un certain nombre de principes** :

- **le maintien de l'autogouvernance des universités. La démocratie universitaire n'est ni un gadget ni une survivance, mais bien la garantie d'un système d'enseignement supérieur et de recherche de qualité ;**
- **l'assurance que les dérogations au statut commun soient strictement nécessaires à la faisabilité des projets des établissements concernés ;**
- **l'assurance de la mise en place d'un dialogue social de qualité et de la prise en compte des réalités professionnelles de tou-te-s les agent-e-s.**

LA RÉGULATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ

Notre fédération a par ailleurs travaillé sur le volet du projet de loi concernant le contrôle de l'enseignement supérieur privé. Cette analyse s'est faite conjointement avec la **fédération CFDT Formation et enseignement privé (Fep)**, avec qui nous partageons la conviction qu'une meilleure régulation de l'enseignement supérieur privé est une **urgence**.

Nous avions participé conjointement aux consultations sur les propositions de loi à cet effet (notamment la proposition de projet de loi Grégoire). Le **projet de loi proposé par le ministre chargé de l'ESR, Philippe Baptiste**, nous semble intéressant en ce qu'il va plus loin : non seulement il renforce la lutte contre les pratiques déloyales, mais il permet aussi, dans le cadre de l'agrément, de procéder à l'évaluation par le **Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur** (Hcéres) de tout établissement demandant toute forme de reconnaissance par le ministère de ses formations. Lors de la discussion au Cneser du cahier des charges des grades licence et master (arrêté du 27 janvier 2020), la CFDT avait, en vain, demandé que cette évaluation soit une condition nécessaire à l'attribution du grade ; nous ne pourrions donc que nous satisfaire que cette revendication soit, bien tardivement, reprise et élargie.

La mise en place de ces dispositions s'inscrirait ainsi dans la **réforme en profondeur de l'évaluation par le Hcéres**. Cette réforme, que nous demandons, devrait aller vers un **allègement des procédures concernant les établissements publics**, en limitant les évaluations pointilleuses et les remontées d'innombrables indicateurs jamais utilisés par la suite ; et la mise en place d'une **véritable évaluation des établissements privés**, tenant compte notamment de la **qualité des formations**, mais aussi de la **gouvernance** et de la **qualité du dialogue social**.

RESSOURCES :

« Projet de loi "modernisation et régulation de l'enseignement supérieur" : état des lieux », 16 septembre 2025 (<https://urls.fr/FNZlxI>)

« Déclaration liminaire de la CFDT au Cneser du 9 septembre 2025 »,
(<https://urls.fr/rBEyDd>)

« Enseignement supérieur et recherche : quelle évaluation voulons-nous ? »,
10 avril 2025 (https://urls.fr/LWzaB_)

3.1. Recherche & société

Dans le contexte international actuel qui voit le développement de la **postvérité**, nous ne pouvons permettre que la diffusion de la culture scientifique publique vacille. Plus que jamais, la CFDT est déterminée à **rendre la science accessible au plus grand nombre**, conformément à son projet d'une **société émancipatrice** qu'elle croit atteignable en s'appuyant sur l'**éducation populaire**, la **culture** et la **recherche**.

Il ne s'agit pas d'une simple crise conjoncturelle mais bien d'un **dérèglement profond et durable**, dans un contexte national et mondial qui met en péril notre avenir, celui de la planète en stigmatisant au quotidien des connaissances scientifiques – au premier chef, les rapports successifs du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) – ravalées au rang de simples opinions.

Dès aujourd'hui pour les générations à venir, la science et la culture scientifique doivent être, pour notre pays, pour l'Europe une priorité assumée et financée.

RESSOURCES :

« Soutenir la science, une évidence ! », 7 mars 2025 (https://urls.fr/Z6_4Qv)

« La recherche mise à mal : témoignage de Dominique Costagliola », *in*
« Rallumer les Lumières », *Profession Éducation*, 18 juin 2025
(<https://urls.fr/4CkX4j>)

Appui de la première heure du Programme d'accueil en urgence des scientifiques et artistes en exil (PAUSE), piloté par le Collège de France, la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques publie gratuitement dans ses pages des appels à dons pour soutenir le programme : « PAUSE : accueillir les scientifiques en danger, quelles actualités ? », 18 juin 2025 (<https://urls.fr/Ij1npO>)

« La culture scientifique en péril : la CFDT se mobilise pour l'avenir d'Universcience », 24 juin 2025 (<https://urls.fr/fFL9De>)

Réforme de la formation initiale des enseignant-e-s et des conseiller-e-s principaux-ales d'éducation (CPE)

Cette rentrée 2025 voit se concrétiser toutes les inquiétudes que nous avions soulevées au cours des différents groupes de travail avec l'administration :

- **une charge de travail insupportable pour les formateurs et formatrices ;**
- **des financements qui ne sont pas à la hauteur des promesses ;**
- **un risque majeur de sortir la formation des enseignant-e-s et CPE du cadre universitaire.**

SURCHARGE DE TRAVAIL POUR LES FORMATEUR-TRICE-S

Ils et elles se retrouvent à devoir assurer la continuité des masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (Meef) ; construire les maquettes des licences professorats des écoles (LPE), du nouveau master Enseignement et éducation (M2E) ; mettre en œuvre les modules de préparation aux nouveaux concours pour les étudiant-e-s en troisième année de licence (L3) et construire les futurs parcours de « pré-professionnalisation » pour les autres licences, hors LPE.

UNE MISE EN ŒUVRE PROBLÉMATIQUE

Les **modules L3** se construisent dans un chaos total. Chacun-e fait ce qu'il·elle peut, **avec les moyens disponibles** : ici, 50 à 70 heures en présentiel le soir ; ailleurs, en hybride selon les sites, totalement par visio, ou seulement avec une mise à disposition de ressources numériques. Ces modules, nous assure le ministère, seront financés sur le budget 2026... En attendant, la mise en place, en cette rentrée 2025, se fait **sur fonds propres**.

« DÉSUNIVERSITARISATION » DE LA FORMATION INITIALE

L'attaque contre l'autonomie des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé), et au-delà contre le caractère universitaire de la formation initiale se confirme. **Le ministère a adressé, la semaine dernière, un courrier de cadrage aux rectrices et recteurs, aux présidentes et présidents des universités et aux directrices et directeurs des Inspé.** Ce courrier demande une

« une implication renforcée des recteurs dans la gouvernance des Inspé ». Ils et elles « veilleront au respect du cadrage national ainsi qu'à la conformité des contenus de formation ». La mise en place de directoire doit être systématisée.

DES QUESTIONS SANS RÉPONSE ALORS QUE LES INSCRIPTIONS ONT DÉBUTÉ

Les futur·e·s candidat·e·s ont besoin de savoir dans quoi il·elle·s s'engagent et de disposer de toutes les informations, faute de quoi le nombre de candidat·e·s ne sera pas au rendez-vous. Or à ce jour, nous ne disposons d'**aucun élément tangible et officiel sur la reconfiguration de la carte des formations, sur le nombre et le calibrage des postes aux concours L3-M2, sur les modalités précises d'affectation, sur le devenir des recalés du concours ou des redoublant·e·s du M1 master Meef.**

DES INQUIÉTUDES SUR LES MOYENS DE LA MISE EN ŒUVRE

Les questions budgétaires sont l'une des clés de la réforme et, à ce jour, nous n'avons **aucune confirmation de la mise en place et du financement des principes déjà actés** pour cette nouvelle réforme. Si la rémunération des fonctionnaires stagiaires pendant les années de master est prévue réglementairement, il est indispensable de garantir des financements à la hauteur des principes posés – **notamment le financement des modules de préparation au concours, la mise en place des LPE, l'ingénierie des parcours, les frais des trois ans de la formation continuée, la rémunération et les frais de déplacement des enseignant·e·s du scolaire intervenant·e·s dans les LPE et masters, la revalorisation des tuteur·trice·s et maitre·sse·s d'accueil temporaires.**

RESSOURCES :

« Réforme de la formation des enseignant·es et des CPE : rentrée sous haute tension », 2 juillet 2025 (<https://urls.fr/lwOADA>)

« Professeurs des écoles maitres formateurs (PEMF) et formateurs académiques revalorisés », 10 septembre 2025 (<https://urls.fr/sK47Ct>)

« Courrier intersyndical du 23 septembre 2025 au Premier ministre » (<https://urls.fr/ePQN1N>)



Fiche d'identité de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques

Le Syndicat général de l'éducation nationale (Sgen-CFDT) a été créé en 1937. En 2024, il est devenu la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques. Elle compte 24 000 adhérent·e·s.

Secrétaire générale : Catherine Nave-Bekhti

La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques est une fédération de syndicats qui, au sein de la CFDT, rassemble tous les personnels (titulaires, contractuels ou vacataires) :

- de l'Éducation nationale,
- de l'Enseignement supérieur et de la Recherche publique,
- de l'Enseignement agricole public,
- des services de la Jeunesse et des Sports,
- des établissements d'enseignement et de recherche français à l'étranger et personnels détachés ou recrutés localement dans les établissements culturels.

La CFDT Éducation Formation Recherche Publiques est membre du Comité syndical européen de l'éducation et de l'Internationale de l'éducation.

Elle est composée de trente-et-une structures territoriales, dont trois nationales :

- Syndicat de médecins de l'Éducation nationale (Snamspen),
- Syndicat des travailleurs de la recherche extramétropolitaine (Strem),
- Recherche Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) et les départements, régions et collectivités d'outre-mer.



Répartition des rôles et missions de la commission exécutive au sein de la fédération CFDT Éducation Formation Recherche Publiques



**CATHERINE
NAVE-BEKHTI**

Secrétaire générale
secretariatgeneral@efrp.cfdt.fr
cnavé-bekhti@efrp.cfdt.fr
07 83 76 82 40

- ▶ Relations avec les cabinets ministériels
- ▶ Relations presse
- ▶ Relations avec les partis politiques, suivi des relations avec les parlementaires
- ▶ Suivi des dossiers Jeunesse et Sports
- ▶ Irea
- ▶ Solidarité internationale, droits humains
- ▶ CSAMEN



**LAETITIA
ARESU**

laresu@efrp.cfdt.fr
06 60 12 73 61

- ▶ Pilotage du secteur Politique des personnels
- ▶ Égalité professionnelle entre femmes et hommes
- ▶ Protection sociale complémentaire
- ▶ Santé et sécurité au travail
- ▶ Personnels d'enseignement et d'éducation du 2^d degré
- ▶ Professeur·e·s des écoles
- ▶ Personnels des Crous
- ▶ AESH
- ▶ AED
- ▶ Contractuel·le·s
- ▶ CSAMEN



**DAVID
ROMAND**

Trésorier
dromand@efrp.cfdt.fr
06 95 95 16 10

- ▶ Pilotage du secteur Organisation – finances
- ▶ Pilotage du secteur Politique des personnels
- ▶ Éducation prioritaire
- ▶ Personnels d'enseignement et d'éducation du 2^d degré
- ▶ Personnels des Greta
- ▶ Personnels de la MLDS



**CHRISTOPHE
BONNET**

cbonnet@efrp.cfdt.fr
06 03 92 05 30

- ▶ Pilotage du secteur enseignement supérieur et recherche publique
- ▶ Pôle juridique
- ▶ Chercheur·se·s, enseignant·e·s chercheur·se·s
- ▶ ITA-ITRF
- ▶ Personnels des bibliothèques
- ▶ Administrateurs et administratrices d'État
- ▶ Personnels des Crous
- ▶ Suivi du Cneser



**CAROLINE
BRISEDOUX**

cbriseloudx@efrp.cfdt.fr
07 68 60 40 76

- ▶ Pilotage des secteurs Développement, Politique d'éducation et de formation, et Enseignement supérieur et recherche publique
- ▶ Professeur·e·s des écoles
- ▶ Esas



**JEAN-MARC
MARX**

Trésorier adjoint
jmmarx@efrp.cfdt.fr
06 47 86 43 82

- ▶ Pilotage des secteurs Communication, Formation-études, CFF, et Organisation-finances
- ▶ Professeur·e·s des écoles
- ▶ Psy-EN
- ▶ AESH



**FLORENCE
DUBONNET**

fdubonnet@sgen.cfdt.fr
06 70 48 02 19

- ▶ Pilotage des secteurs Politique des personnels et Formation-études, CFF
- ▶ Pôle juridique
- ▶ Contractuel·le·s
- ▶ AESH
- ▶ AED
- ▶ Personnels administratifs
- ▶ Personnels ITRF
- ▶ Personnels des bibliothèques
- ▶ Personnels de santé
- ▶ Personnels sociaux



**SYLVIE
PERRON**

sperron@efrp.cfdt.fr
06 89 20 03 02

- ▶ Pilotage des secteurs Communication, et Politique d'éducation et de formation
- ▶ Cadres pédagogiques (Perdir, IEN, IA-IPR)
- ▶ CPE
- ▶ Psy-EN
- ▶ PLP
- ▶ Responsable du bureau des entreprises (RBDE)



**ALEXIS
TORCHET**

atorchet@efrp.cfdt.fr
06 20 12 70 37

- ▶ Pilotage des secteurs Organisation-finances et Communication
- ▶ Politique syndicale jeunes et militantisme
- ▶ Chef de file rendez-vous des syndicats
- ▶ Relations avec la délégation CFDT au Cesé
- ▶ Collèges et lycées



**LAURENT
GOMEZ**

lgomez@efrp.cfdt.fr
06 64 27 14 08

- ▶ Pilotage des secteurs Développement et Politique d'éducation et de formation
- ▶ Personnels d'enseignement et d'éducation du 2^d degré
- ▶ Professeur·e·s des écoles



**LAURENT
ALEXANDRE**

Chef de cabinet

lalexandre@efrp.cfdt.fr
01 56 41 51 10
07 69 88 97 74



**ALINE
NOËL**

Relations presse

contact-presse@efrp.cfdt.fr
06 42 20 18 81

- Responsable du pôle Presse
- Toute question et mise en contact avec les responsables de la CFDT
Éducation Formation Recherche Publiques

CFDT ÉDUCATION FORMATION RECHERCHE PUBLIQUES
47-49, avenue Simon Bolivar
75 950 Paris cedex 19
Tél. : 01 56 41 51 00
Mail : fédé@efrp.cfdt.fr